



**PRALOGNAN
LA VANOISE**

SAVOIE - FRANCE



© Elise Julliard

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Juillet 2018

ÉDITO

RÉNOVATION DU «GRAND HÔTEL LA GRANDE CORDÉE»

La rénovation du « Grand Hôtel, La Grande Cordée » va débuter cet été. Un travail commun entre l'exploitant Vacanciel, la Sogespral, propriétaire des murs depuis 2009 et la mairie, est à l'origine de la réussite de ce dossier. La réfection des façades sera la première étape puis suivront des travaux intérieurs. Le cabinet Chambre et Vibert architectes a été choisi. La déclaration préalable a été déposée. La consultation des entreprises est en cours et elles seront choisies prochainement. Les travaux débiteront ensuite et ne nécessiteront pas la fermeture de l'hôtel.

Ce projet apportera une réelle plus-value à notre village tant d'un point de vue paysager (impact visuel très important du bâtiment) que d'un point de vue de l'accueil touristique (hébergement plus attrayant, plus confortable). Ce bulletin vous en apprendra plus sur ce dossier.

Je remercie la SAS Vacanciel et Monsieur Mathon en particulier, Directeur Patrimoine et Développement pour avoir porté ce projet à mes côtés.

Bonne saison d'été

Armelle Rolland



C'EST PARTI POUR LA RÉNOVATION DE LA GRANDE CORDÉE

PETIT HISTORIQUE :

La SOGESPRAL : propriétaire du bâtiment depuis 2009

En 2008, la société MG REALISATIONS SANITAIRES ET SOCIALES, propriétaire du bâtiment et du terrain souhaite vendre. Pour éviter que l'hôtel ne parte à la découpe, ce qui aurait pour effet de réduire immanquablement la fréquentation de cette unité touristique et par voie de conséquence serait préjudiciable à l'économie de la station (perte de lits chauds), la SOGESPRAL en a fait l'acquisition en décembre 2009. Ce projet s'inscrivait dans une politique générale de préservation de l'immobilier touristique banalisé sur la commune de Pralognan. En janvier 2010, un bail commercial est signé entre Vacanciel et la SOGESPRAL.

Une situation bloquée jusqu'en 2016

Des travaux de mise en conformité et nécessaires à l'exploitation sont à réaliser rapidement et sont en grande partie à la charge du propriétaire donc de la SOGESPRAL. Or, jusqu'en novembre 2016, sa seule activité à savoir la gestion de l'hôtel ne permet pas à la SOGESPRAL de réaliser ces travaux. En effet, le loyer versé par Vacanciel ne permet pas de couvrir les

charges de la société. Elle perd donc 30 000 € par an. Le bâtiment se dégrade fortement chaque année extérieurement et intérieurement rendant l'exploitation de plus en plus compliquée : problème de sécurité (volets qui tombent), problème d'insalubrité (des chambres sont actuellement fermées en raison de problèmes de canalisations) ou un manque de confort (l'hôtel ne répond plus aux demandes de la clientèle actuelle). Conscients de l'urgence de trouver une solution, un travail commun est entrepris entre Vacanciel, la SOGESPRAL et la Mairie.

Une solution est trouvée

Lors du transfert du contrat de DSP de LABELLEMONTAGNE à la SOGESPRAL, a été décidé d'inclure dans le projet global défendu auprès des financeurs les travaux de rénovation du grand hôtel. La Banque Publique d'Investissement accepte d'octroyer un prêt à la SOGESPRAL pour financer ces travaux.

A partir de cette opportunité, deux négociations simultanées ont eu lieu entre Vacanciel et la SOGESPRAL : une concernant la répartition des travaux entre les deux parties et une négociation sur le montant du loyer. Un accord est trouvé : la SOGESPRAL fera 800 000€ de travaux, Vacanciel investira 1 500 000€ et versera un loyer plus important (hausse de plus de 50%).

LE MOT DE DANIEL VIBERT, L'ARCHITECTE :



L'histoire

La construction de l'hôtel du Petit Mont-Blanc a débuté au printemps 1894 et l'ouverture de l'établissement a eu lieu en 1895.

En 1899, un agrandissement de 40 chambres est réalisé.



En 1900, pour répondre à une demande de plus en plus importante de touristes, une nouvelle tranche de 100 chambres est entreprise. L'édification de l'aile gauche est postérieure à 1910.



Depuis, la volumétrie du bâtiment a peu changé.

Le contexte

Les stations de ski nées au début du siècle dernier dans les vallées de tarentaise se sont développées autour des hébergements construits par des sociétés "Parisiennes" désireuses d'amener leurs salariés et leurs enfants à la montagne.

L'écriture alpine de ces bâtiments souvent hors d'échelle par rapport à l'habitat des vallées, faisait appel aux toitures coiffant des hautes façades R+5, peu communes dans les paysages.

Les matériaux faisaient référence à la lauze et aux maçonneries enduites agrémentées de volets bicolores.

Depuis 1910, les façades se sont parées de bardage mais les maçonneries colorées et les volets de couleur ont subsisté.

A la même époque, l'architecture de certaines maisons de village construites par des familles de retour au pays ont mis en scène des écritures "de la ville", tel les toits en tôle 4 pans, les chaînes d'angle en trompe l'oeil, les enduits de façade, les corniches peintes, etc...

Aujourd'hui, le parti architectural propose d'ancrer le bâtiment dans sa modénature historique, "ramenée de la ville", refusant toute intégration visuelle, mais qui continue à raconter l'histoire de ces villages de vacances du début du 20^{ème} siècle.

La palette de matériaux

La palette de coloris choisie associant bardage, façade ocre et grise avec les volets en camaïeu de vert, conserve au bâtiment son aspect anecdotique très présent dans le paysage de Pralognan, et fidèle à son histoire.



Daniel VIBERT
Architecte
06.09.49.91.47



LE MOT DE M. MATHON, DIRECTEUR PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT :

Vacanciel, gestionnaire du « Grand Hôtel », est largement associé au projet de rénovation des façades et se réjouit des travaux qui vont être entrepris.

Toutes les attentions ont été portées sur les choix possibles, de concert avec la SOGESPRAL, le Conseil Municipal et le Cabinet d'Architecture Chambre & Vibert de Chambéry, afin de réussir son intégration et lui donner une nouvelle attractivité, respectueuse du passé, de son histoire et qui s'inscrit aussi dans une modernité nécessaire.

Ce bâtiment majestueux, affirme une présence forte et omniprésente dans le paysage depuis le centre-ville. De fait, il crée un signal fort au sein de la station.

Il est très emblématique, de cette architecture de montagne, si particulière de la fin du 19ème

siècle, que l'on retrouve dans des stations comme St Gervais ou Chamonix.

Il évoque, de lui-même, un certain raffinement et art de vivre et illustre le début de l'histoire du tourisme, l'époque des explorateurs, des expéditions.....

Cette attractivité nouvelle, viendra conforter la modernisation des espaces intérieurs qui a été réalisée (chambres) et va se poursuivre (salons, lobby, restaurant.....).

Elle contribuera à donner au Vacanciel de nouveaux et solides atouts, pour conquérir et fidéliser une clientèle familiale, qui plébiscite depuis de nombreuses années déjà, la charmante et sportive station de Pralognan la Vanoise.

ENCORE UNE BONNE SAISON POUR LA SOGESPRAL

UN BILAN FAÇONNÉ PAR BEAUCOUP DE NEIGE ET PEU DE SOLEIL

Après la réalisation d'un bon premier exercice (chiffre d'affaires en hausse, résultat bénéficiaire, capacité d'investissement retrouvée), la SOGESPRAL a confirmé ses bons résultats cet hiver.

La neige était là, contrairement à ces dernières années, expliquant en partie ce résultat :

- La neige tombée début novembre a permis la constitution de la sous-couche du manteau neigeux.
- La production de neige a commencé le 14/11/2017 sur le réseau gravitaire, et début décembre sur le réseau nécessitant du pompage (fin des travaux de la piste des Monchus)
- Une ouverture de l'ensemble du domaine dès le 1^{er} jour de saison avec de la neige naturelle, sans transport de neige et une fermeture de l'ensemble des équipements le 15 avril comme prévu.

Entre le 23 décembre 2017 et le 15 avril 2018, le service des pistes a mesuré un cumul de neige de 306 cm. Pour un équivalent en eau

de 437 mm. Chose remarquable cet hiver, la durée pendant laquelle la hauteur de neige au sol a dépassé 1m (du 18/01 au 03/04).

Avec les chutes d'octobre, le cumul sur la saison est de 621 cm (mesures de René Blosser).

A contrario, nous avons produit moins de neige de culture 194840 m³ de neige, moins 37% par rapport à la saison précédente.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 5.9% par rapport à la saison précédente et de 13% par rapport à la moyenne des 5 dernières saisons.

Le nombre de journées skieurs est aussi pour la 1^{ère} fois en hausse de 6,3 %. Ces bons résultats nous incitent à poursuivre notre politique commerciale à savoir :

- le développement du produit famille et du forfait grand ski,
- la reconduction de nos contrats avec des TO et les hébergeurs locaux,
- la politique propriétaire,
- la montée en puissance de la centrale de réservation sur les séjours mais aussi sur les séminaires,

- la conquête de nouveaux Comités d'Entreprises régionaux,
- la poursuite de l'accueil d'évènements ambitieux comme la coupe du monde de Télémark.

Un point de vigilance est tout de même à souligner et modère un petit peu ces bons résultats. La neige apporteuse de business et aussi à l'origine d'une hausse des dépenses :

- 3 fois plus de PIDA que la saison dernière, 15 000 € d'achat d'explosifs, soit une augmentation de plus de 350 %.
- Des dameuses mises à rude épreuve, plus de 30 % du temps de

fonctionnement en plus avec un budget pièces de rechange en hausse

- Un service des pistes (pisteurs et dameurs) très sollicité entraînant une hausse de la masse salariale chargée liée à l'accroissement des charges et au temps de travail supplémentaire.

Les investissements se poursuivent avec l'achat de nouvelles radios et de filets, le renouvellement de deux dameuses, les travaux sur le téléski Isertan permettant son ouverture à la clientèle touristique, les grandes inspections réglementaires et la sécurisation de la piste des Glières et de l'Epena (1^{ère} phase).

LA SAEM SOGESPRAL SOUTIENT LES LITS CHAUDS ET PORTE TEMPORAIREMENT 5 APPARTEMENTS DANS LA RÉSIDENTE LES HAUTS DE LA VANOISE

Un engagement datant de 2011

La société SAS DEVELOPPEMENT a procédé en 2011 à la construction d'une résidence de tourisme dénommée « Les Hauts de la Vanoise » sur le territoire de la commune. La construction comportait 84 appartements visant à être vendus avec un bail de gestion, l'exploitation de cette résidence étant assurée par le Groupe Lagrange.

Lors de l'engagement de la construction en 2011, et pour permettre l'obtention des financements bancaires, le Groupe LAGRANGE, porteur du projet, le Groupe LABELLE MONTAGNE gestionnaire du domaine skiable à cette époque, la société SOGESPRAL, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale détenue majoritairement par la commune de PRALOGNAN LA VANOISE, et

la société SAVOIE STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE - SSIT (anciennement dénommée SAVOIE STATIONS PARTICIPATION) s'étaient engagés à acquérir, si besoin, chacun cinq appartements sur les éventuels invendus à la livraison de l'immeuble. Néanmoins, l'engagement de la SOGESPRAL n'avait fait l'objet d'aucune délibération de son conseil d'administration. En décembre 2013, la livraison et le démarrage de l'exploitation touristiques sont intervenus avec un impact positif sur la fréquentation touristique de la station mais 32 appartements demeurent invendus.

En 2014, la seule activité immobilière (propriété du Grand Hôtel), annuellement déficitaire (perte de 30 000 euros par an), ne permettait pas de respecter cet engagement et d'acquérir les cinq appartements.

Un portage temporaire possible en 2017

Après de nombreux échanges avec les parties concernées, la reprise des équipements touristiques de Pralognan par la SOGESPRAL et la renégociation du bail avec VACANCIEL en 2016, ont permis à la SOGESPRAL de consentir à procéder à l'acquisition des cinq appartements en 2017. Pour ne pas grever le résultat de la SOGESPRAL sur une durée trop longue, une négociation a permis d'acheter ces appartements dans le cadre d'un portage temporaire et sous réserve que la société SAS DEVELOPPEMENT s'engage à lui racheter les appartements invendus à l'issue d'un délai de cinq ans, au prix initial augmenté des frais occasionnés par cette opération de portage. Ainsi le résultat sera neutre pour la SOGESPRAL au terme des 5 prochaines années même si les appartements restent invendus.

Pour financer cet achat, la société SAVOIE

STATIONS INGENIERIE TOURISTIQUE a consenti à un apport en compte courant au profit de la société SOGESPRAL à hauteur de 700.000 €, le complément de 200.000 € ayant fait l'objet d'un contrat de prêt consenti par la banque CREDIT AGRICOLE DES SAVOIES.

Une exploitation par la société LAGRANGE

La SOGESPRAL perçoit des loyers de la part de l'exploitant de la résidence de tourisme lui permettant de couvrir le coût financier de cette acquisition (emprunt et apport en compte courant) et les différents frais y afférents.

La SOGESPRAL n'ayant pas vocation à garder ces appartements, ils sont en vente dès à présent. Si vous souhaitez investir sur Pralognan la Vanoise, n'hésitez pas à contacter la SOGESPRAL à l'adresse suivante : daf@sogespral.com

AQU'ICE : BILAN HIVER 2018 ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

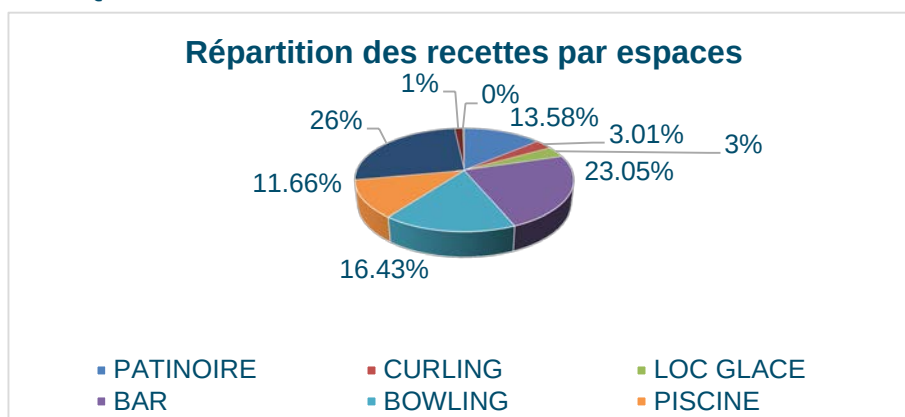
ENCORE UN BON HIVER POUR LE CENTRE AQUALUDIQUE

Malgré une légère baisse du chiffre d'affaire global (-2 %) par rapport à l'hiver dernier, la saison 2017/2018 reste positive. Cette faible diminution est sans nul doute liée au décalage des vacances scolaires (10 journées d'exploitation en moins) et à une forte baisse de la fréquentation de la piscine (-25% par rapport à l'an passé).

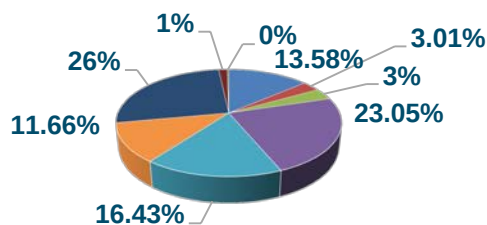
Parmi les points positifs à retenir, on notera une hausse de 7 % du chiffre d'affaire de la patinoire grâce notamment à un léger accroissement de la location d'heures de glaces et à l'activité curling en très forte hausse, année Olympique oblige.

A noter également l'augmentation des entrées au Spa (+ de 300 supplémentaires), ceci est dû à la mise en place de nouveaux tarifs (tarifs hébergeurs, résidents et nouvelle carte 1h).

GRAPHIQUES PRINCIPAUX DE REPORTING CONCERNANT LES ESPACES :



Répartition des recettes par espaces

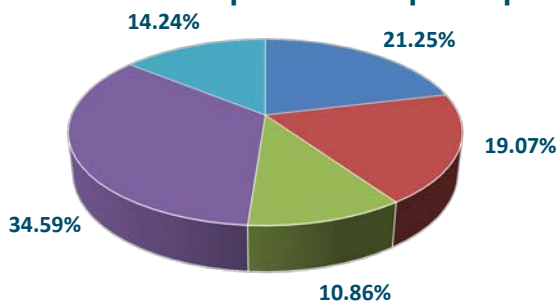


■ PATINOIRE ■ CURLING ■ LOC GLACE
■ BAR ■ BOWLING ■ PISCINE

FRÉQUENTATION TOTALE PAR ESPACES

PATINOIRE	BOWLING (PARTIES)	SPA	PISCINE	EVENEMENTS galas match des hockey....	TOTAL
6791 personnes	6094 personnes	3472 personnes	11055 personnes	4550 personnes	31962 personnes

Répartition des fréquentations par espaces



■ PATINOIRE ■ BOWLING (PARTIES) ■ SPA ■ PISCINE ■ EVENEMENTS

L'ensemble des espaces a accueilli près de 32 000 personnes, sans compter les

fréquentations des associations locales, visiteurs et clients du bar.

INVESTISSEMENTS :

La société Aqu'ice a dès la fin de saison lancé plusieurs investissements nécessaires afin de redynamiser certains espaces :

Pour la patinoire :

- renouvellement du « parc patin » en deux temps, avec dès cette année le changement de tous les patins de type « hockey », d'ores et déjà commandés.
- changement de la table de marque pour une nouvelle technologie tactile
- achat d'un panneau d'affichage pour les matchs de hockey.



Pour les espaces de loisirs à proximité du snack :

- Achat de 3 structures gonflables

PROJETS À COURT TERME :

Aqu'ice travaille sur des économies d'énergie, telle que :

- l'optimisation de la récupération de la chaleur des groupes froids, ce qui permet de chauffer la piscine sans avoir recours au réchauffeur électrique.

Deux sujets sont en fin d'étude et seront très prochainement réalisés :

- Le changement d'une partie de l'éclairage de la piste de la patinoire par un éclairage à led.

→ **Solution actuelle : 29 points lumineux X 2 X 400W = 23200W**

→ **Solution envisagée : 20 points lumineux X 410W = 8200W**

Il permettra de mieux répartir et d'améliorer la luminosité sur toute la surface de la piste pendant les entraînements, à moindre coût.

- La transformation d'un ballon électrique de l'eau chaude sanitaire de la piscine et du spa en ballon de préchauffage.

Le préchauffage de l'eau chaude sanitaire du spa et de la piscine sera effectué également par la récupération de chaleur des groupes froids de la patinoire ce qui devrait permettre d'augmenter la température de l'eau du réseau de 5°C à 35°C.

Il est également prévu à court terme (saison estivale et automne prochain), la mise en place de plusieurs événements et l'amélioration du service sur les structures :

- Apport d'un point Wifi pour les clients dès cet été au camping.

- Accueil d'un centre de formation aux métiers de la glace avec une première session les 26, 27 et 28 juin prochains (6 stagiaires) et 3 autres sessions prévues cet automne.

- Mise en place d'une tv au bar bowling afin de pouvoir faire de la diffusion d'événements sportifs et réaliser des animations complémentaires

- Animation de la patinoire avec 5 galas de patinage les jeudis soirs tout au long de l'été.

LE BUDGET EN DÉTAIL

Le 30 mars 2018, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les budgets primitifs 2018. Ils sont cette année au nombre de 4.

Le budget primitif 2018 de la commune

Il est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 4 861 077,92 € et en dépenses et recettes d'investissement à 3 541 355,15 € **sans emprunt nouveau et sans augmenter les taux des 4 taxes locales.**

Les points suivants ont été validés sur le budget de fonctionnement :

- Des charges à caractère général et des charges de personnel en hausse :

Les conditions exceptionnelles d'enneigement ont généré une augmentation des charges à caractère général (carburant, déneigement privé...), et du budget de personnel (heures supplémentaires des conducteurs, un agent contractuel supplémentaire, un agent vacataire créé pour le renfort ponctuel des conducteurs en cas de besoin). Le recensement a également nécessité le recrutement de deux agents recenseurs. L'instauration de nouvelles astreintes estivales aux services techniques génère aussi un peu plus de charges de personnel mais apportera un service intéressant aux administrés.

- Un budget travaux d'entretien plus important

L'habillage en pierres des points d'apport volontaire a généré des dépenses supplémentaires mais était indispensable et contribue à leur insertion paysagère.

Un budget de 30 000€ a également été décidé pour les grosses réparations qui pourraient survenir au complexe aquarécitatif (réchauffeur de la piscine déjà à changer).

- La poursuite de notre contribution au redressement des finances publiques

Notre contribution au FPIC est estimée en hausse d'environ 15 000 € et la dotation de l'état est estimée à une baisse de 14 000€. Les 2 phénomènes cumulés engendrent une perte de 29 000€.

- La prise en compte des 2 nouvelles DSP

Le budget 2018 intègre la contribution communale de 320 000 € pour la DSP du complexe sportif et la recette de 160 000 €

pour la redevance supplémentaire de la DSP du domaine skiable. La refacturation à la SOGESPRAL est améliorée avec le reversement de la taxe foncière et du coût de la navette. La SOGESPRAL prend également directement en charge la facture GEG pour la neige de culture.

- Le maintien des subventions aux associations et à l'office de tourisme

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement dégage **un autofinancement de 672 000,00 € environ**. Les principaux investissements 2018 sont l'enneigement de culture du stade Isertan, la fin des chantiers de l'église et du centre aquarécitatif, la prévention des risques naturels, la mise en accessibilité des sanitaires des Fontanettes, la voirie, l'achat de matériel...

Cet autofinancement précité de 672 000 € environ inclut la vente du refuge de Félix Faure (206 000 €) et le transfert à la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne des subventions communales obtenues de la Région et du Département (180 000 € environ).

Le budget primitif 2018 eau et assainissement

Il est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 791 047,62 € et en dépenses et recettes d'investissement à 732 022,44 €, **sans emprunt nouveau, sans subvention communale et sans augmenter le prix du m3 d'eau et d'assainissement.**

La différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement dégage **un autofinancement de 473 000,00 €** pour financer les investissements nouveaux suivants :

- **50 000 €** pour régler les problèmes d'assainissement dans le bas de l'avenue de chasseforêt (débordements en cas d'orages).

- **423 000 €** pour continuer à financer la mise en séparatif du secteur du Martinet et l'achat de compteurs.

Un point important a également été validé : les tarifs des prestations en régie du service eau et assainissement sont reconduits en 2018 et correspondent au coût réel du service. Compte tenu des difficultés à trouver des prestataires voulant intervenir sur ces travaux, c'est un vrai service qu'offre nos services techniques aux administrés et c'est un vrai choix de la municipalité de le conserver et à moindre coût.

Le budget annexe 2018 de la microcentrale

Il est équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 45 499,99 € et en dépenses et recettes d'investissement à 396 984,18 €.

La recette de vente d'électricité est estimée à partir de mai à 35 000 environ (soit pour 8

mois), et il faudra couvrir des petites dépenses de fonctionnement évaluées à 2 500 € environ.

Le budget annexe 2018 du lotissement Les Teppes

Le budget est approuvé avec un montant de vente certaine de 5 lots pour un montant de **170 149,99€ HT pour 5 lots** (il restera donc 3 lots en attente, dont les recettes représentant 118 275,00 HT resteront à encaisser ultérieurement).

Le total des dépenses représente **152 741,11 HT** correspondant au dernier paiement des travaux de viabilisation du lotissement et à des nouveaux travaux 2018 à savoir la protection du lotissement contre le débordement de la creuse des Pariettes.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans le bulletin municipal d'avril 2018 nous vous avons fait savoir que le PLU était en cours d'approbation.

Par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2018, le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé et il est désormais exécutoire depuis le 12 avril 2018.

Tous les documents règlementaires et graphiques sont consultables sur le site officiel de la mairie www.mairie.pralognan.com, dans l'onglet urbanisme.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal a également décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain simple sur toutes les zones U et AU afin qu'il soit en cohérence avec le nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Définition : Le droit de préemption urbain (DPU) est une procédure qui permet notamment à la collectivité d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle (U et AU), un bien immobilier mis en vente par une personne physique (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix.

Prochainement sur le nouveau site de la mairie qui sera en ligne dans le courant du mois de juillet prochain, vous aurez la possibilité de télécharger les documents nécessaires à vos demandes de travaux ainsi que des informations en matière d'urbanisme.

EXEMPLE DE FORMULAIRES:

- Déclaration préalable pour lotissement (Cerfa 13702*05)
- Déclaration préalable pour maison individuelle (Cerfa 13703*06)
- Déclaration préalable autres travaux (Cerfa 13404*06)
- Demande de permis de construire pour une maison individuelle (Cerfa 13406*06)
- Demande de permis de construire ou de permis d'aménager (Cerfa 88065*06)
- Demande de permis de construire autres travaux (Cerfa 13409*06)
- Demande de permis de construire modificatif (Cerfa 13411*06)
- Certificat d'urbanisme (Cerfa 13410*04)
- Transfert d'un permis de construire (Cerfa 13412*06)
- Déclaration d'ouverture de chantier (Cerfa 13407*02)
- Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (Cerfa 13408*04)

- Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux (Cerfa 14023*01)
- Permis de démolir (Cerfa 13405*05)

Les nouvelles modalités d'affichage du permis de construire

Par un arrêté en date du 30 mars 2017 qui est entré en vigueur le 1er juillet 2017, les règles d'affichage des autorisations d'urbanisme ont été modifiées (Cf. article R 424-15 du code de l'urbanisme). Les permis de construire, de démolir ou d'aménager ainsi que les déclarations préalables doivent être affichés en mairie et sur le site d'implantation du projet. Les articles A. 424-15 à A. 424-19 du même code précisent les modalités d'affichage de la décision sur le site d'implantation du projet :

- le panneau doit être rectangulaire et ses dimensions supérieures à 80 centimètres ;
- ce panneau indique le nom, la raison sociale ou la dénomination sociale du bénéficiaire, la date et le numéro du permis, la nature du projet et la superficie du terrain ainsi que l'adresse de la mairie où le dossier peut être consulté ;
- il indique également la surface de plancher autorisée ainsi que la hauteur de la construction, exprimée en mètres par rapport au sol naturel ;
- le panneau doit comprendre la mention suivante :

"Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R. 600-2 du code de

l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R. 600-1 du code de l'urbanisme)."

- il doit enfin être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient demeurent lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier.

L'arrêté du 30 mars 2017 complète ces dispositions en obligeant désormais le pétitionnaire à également faire figurer sur le panneau : • le nom de l'architecte auteur du projet architectural ; • et la date d'affichage du permis en mairie (C. Urb., nouvel art. A. 424-16).

L'affichage sur site revêt une importance particulière, dans la mesure où il fait courir le délai de recours des tiers. En effet, l'article R. 600-2 du Code de l'urbanisme prévoit que le délai de recours contentieux à l'encontre d'un permis de construire court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain des pièces mentionnées à l'article R. 424-15 : il en résulte qu'un affichage irrégulier fait obstacle au déclenchement du délai de recours.

Aussi, pour sécuriser votre projet, vous devez impérativement vous assurer que le panneau installé est conforme aux exigences réglementaires.

MICROCENTRALE HYDROÉLECTRIQUE

La production d'électricité a commencé le 31 mai 2018, le mois de juin sera consacré aux

dernières optimisations de la machine qui a été poussée jusqu'à 70 KW/H.

NEIGE DE CULTURE LES FLOTTES

L'entreprise ETRAL a réussi à terminer le génie civil de cette tranche de travaux qui comprenait :

- 600 m de tranchée
- 3 abris pour canon

- Raccordement de la canalisation d'alimentation du canon du bas des Pariettes.

Ces travaux vont permettre l'enneigement du retour gravitaire, point stratégique du domaine skiable, et ne plus être tributaire de l'attente des premières neiges avec un transport par camion.

On peut déplorer un incident regrettable durant les travaux, des individus peu soucieux de l'avenir de la commune ont commis des actes gratuits sur le matériel : vitres et rétroviseurs cassés sur la pelle mécanique, matériel jeté dans le talus de la Combe des Bieux.

ASSAINISSEMENT BAS CHASSEFORÊT



Un tronçon de canalisation d'eaux usées, d'une longueur de 75 mètres, a été remplacé entre le Crédit Agricole et les Clarines.

Ce tronçon n'arrivait plus à évacuer la totalité des effluents en épisode orageux, en raison :

- D'une contre pente.
- D'un joint de tuyau défectueux qui bloquait l'écoulement.
- D'un regard non étanche, laissant infiltrer la nappe phréatique dans le réseau.

SÉPARATIF BARIOZ MARTINET



La mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales et le renouvellement de la canalisation d'eau potable a débuté.

Une interruption est prévue pendant la saison estivale, avec une reprise début septembre jusqu'à ce que les conditions climatiques interrompent les travaux.

Une deuxième tranche de travaux recommencera au printemps 2019 pour atteindre le Martinet et le pont de Cavin.

Pendant la période de pause estivale, une réfection en tout venant compacté sera réalisée sur la voirie, une réfection en enrobé à chaud n'étant pas économiquement raisonnable (réouverture de la tranchée en automne).

ÉGLISE

Dernière ligne droite avant l'inauguration, les travaux extérieurs et intérieurs touchent à leur fin, le planning doit être bouclé fin juin.

Les élus et les anciens combattants réfléchissent sur l'emplacement futur du monument aux morts, car le souhait est un retour au centre du village, au plus près de l'église.

Les guides vont également être associés à cette réflexion pour l'intégration du monument qui leur est dédié.

CIRCULATION

Après de nombreuses réclamations d'administrés, concernant la vitesse de circulation dans le village, un radar pédagogique mobile va être positionné sur les portions critiques.

Cet équipement enregistrera toutes les données sur une période déterminée et permettra de faire une analyse réelle du problème pour envisager les solutions à mettre en place.

MOBILIER URBAIN

Cette année, un renouvellement du cadre de vie est engagé, certains équipements existants devenant usagés. Le matériel suivant sera renouvelé :

- 10 bancs, fort utiles pour les pauses contemplatives.

- Des poubelles près des points de distribution de sacs pour déjections canines.
- Des cendriers.
- De nouvelles corbeilles de propreté.

VOIRIE

Après cet hiver rigoureux, les chaussées ont encore bien souffert. Et pas uniquement sur notre commune, en conséquence l'entreprise Colas attributaire du marché de voirie n'arrive plus à satisfaire tous ses clients et privilégie le

marché départemental. De plus elle éprouve d'énormes difficultés de recrutement de personnel, en conséquence une partie des travaux sur nos routes est reportée au mois de septembre.

TRI SÉLECTIF

La Municipalité a décidé de faire réaliser un habillage en pierres avec couverture en lauze des containers de tri semi-enterrés.

Cette décision a été motivée par l'aspect esthétique, plus en harmonie avec le cadre de vie du village qu'une finition béton. Elle devrait également permettre une plus grande tenue dans le temps.

Ces travaux entraînent évidemment un surcoût, mais la Communauté de Communes Val Vanoise a accepté d'étaler le paiement sur trois ans.



ASTREINTE TECHNIQUE

Pour les saisons hivernales et estivales, une astreinte technique de week-end va être mise en place à partir du 6 juillet 2018.

Pour tout problème de sécurité, d'eau potable ou d'assainissement, vous pourrez appeler le 06/22/22/32/81

STADE DE SLALOM ISERTAN



C'est au mois d'avril, lors de l'ouverture des plis que le choix a été fait de retenir l'entreprise Technoalpin pour le « process » neige et l'entreprise TMTC pour les réseaux et les terrassements. Outre le fait que leurs propositions tarifaires étaient très bonnes elles ont aussi été choisies car elles avaient déjà par le passé fait du très bon travail sur notre commune.

Comme pour la piste des Flottes une première phase de travaux a été lancée ce printemps afin de ne pas trop impacter le camping. Ceci a permis de faire avancer les travaux et de prendre certaines décisions et notamment de débiter le terrassement. A savoir :

- Eliminer le gros bloc derrière le sanitaire pour supprimer un obstacle sur la piste et gagner des emplacements de camping.
- Couper les arbres et boucher le trou au départ du téléski pour supprimer un obstacle, proposer des couloirs rectilignes aux équipes qui viendront s'entraîner et permettre à l'agent d'exploitation de la remontée mécanique de voir toute sa ligne.
- Buser la grosse cunette à la jonction entre la pente et le camping pour ne pas avoir à la remplir de neige et donc gagner en temps de production de neige.

La seconde phase commencera début septembre.

L'ESF déplacera sa cabane de chronométrage près de la rivière afin d'éliminer un obstacle mais aussi pour voir la totalité de la piste. Parallèlement elle en profitera pour changer ses lignes de chronométrage.

Les réseaux, regards, tours et enneigeurs seront mis en place en automne.

Une partie de la cave du sanitaire sera aménagée en salle des machines.

Une modification du tracé haut du téléski est encore à l'étude afin d'atténuer la pente, pour le rendre exploitable par la clientèle touristique. Tout doit être opérationnel pour le premier novembre afin d'accueillir nos premières équipes et clubs de ski.



REFUGE DU COL DE LA VANOISE



Nouvelles toilettes sèches sur la façade bord du nouveau refuge.

La FFCAM (La Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne) redevient propriétaire du refuge Félix Faure au Col de la Vanoise.

Le refuge du Col de la Vanoise est l'un des refuges les plus fréquentés des Alpes françaises.

Avec plus de 9000 nuitées durant le printemps et l'été 2017, il devance le Gouter (Massif du Mt Blanc), les Ecrins (massif Ecrins Pelvoux), La Croix du Bonhomme (massif du Beaufortin) et Albert 1^{er} (massif du Mt Blanc) qui figurent dans le top 5 des refuges en France.

Pour permettre de faire face à cette fréquentation et accueillir dans les meilleures conditions tous les publics de passage, il était nécessaire de revoir la capacité d'accueil, le mode de fonctionnement actuel et de confier à un seul propriétaire la gestion et l'exploitation des deux bâtiments présents sur le site.

Pour ce faire, la commune a décidé de vendre à la FFCAM (délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2018) gestionnaire historique du refuge Félix Faure ce bâtiment dont elle était devenue propriétaire au terme de la convention tripartite signée en 2011 entre la Commune de Pralognan, la FFCAM et le Parc National de la Vanoise dans le cadre de la réhabilitation du site du Col de la Vanoise. (Pour mémoire, déconstruction des bâtiments PROUVE, construction d'un nouveau refuge et rénovation du refuge Félix Faure).

Cette vente pour un montant de 206 000€ (cette somme correspond au coût des travaux réalisés à l'automne 2017 sous maîtrise d'ouvrage de la commune), permet aujourd'hui à la FFCAM de créer 30 lits touristiques supplémentaires sur le site ainsi que des logements pour le gardien, sa famille et son personnel, pour les agents du PNV, les guides et accompagnateurs en montagne. Deux nouvelles toilettes sèches seront construites en façade nord du bâtiment principal.

La Fédération veille à ce que ces rénovations s'inscrivent dans une démarche de développement durable. Comment cette démarche peut-elle s'appliquer ?

« Toutes nos actions dans ce domaine, doivent être précédées de trois questions fondamentales : quels refuge ? Pour qui ? Pour quoi faire ? Les rénovations lourdes que nous allons engager devront s'inscrire dans les objectifs de développement humain et d'éducation à la nature montagnarde de tous, mais aussi intégrer les conditions de vie et de travail des gardiens.

Le refuge de demain est un bâtiment intégré de la manière la plus douce possible dans le milieu montagnard, conciliant les intérêts de la structure gestionnaire, ceux des saisonniers qui y travaillent, l'accueil des clients qui y séjournent et les relations avec nos différents partenaires (parcs nationaux, communes, collectivités territoriales, etc) ».

Jacques Piétu, Vice-Président de la FFCAM.

Les travaux, principalement concentrés à l'intérieur des murs plus une partie de la toiture, ont repris fin avril pour une durée de 3 mois sous maîtrise d'ouvrage FFCAM.

Début août 2018, la capacité d'accueil du refuge de Col de la Vanoise sera de 130 lits touristiques, permettant ainsi de mieux gérer et absorber les pics de fréquentation.

LA PISTE DES MONCHUS

Les travaux se sont terminés dans la précipitation fin novembre avec l'arrivée de la neige et du froid ! Les finitions sont en cours et doivent se terminer pour l'ouverture de la saison estivale. Ils consistent principalement à finir le cloutage des grillages sur la falaise, reprendre les zones d'arrachement et d'érosion sur les talus ainsi que l'engazonnement de ceux-ci.

Ce premier hiver d'exploitation a montré compte tenu des conditions climatiques compliquées (pluie) que ces travaux étaient nécessaires, ils se sont montrés indispensables pour assurer par toutes conditions, hormis les jours de gestion du risque d'avalanche, l'ouverture de la piste.

Concernant les terrassements de la piste elle-même, des travaux complémentaires ont été nécessaires (enrochement vers l'aval et reprofilage du talus amont) afin de se rapprocher dans ce versant très pentu du meilleur rapport entre la largeur de la piste et sa pente.

Il n'est pas exclu que d'autres travaux puissent se réaliser s'ils s'avéraient indispensables pour la bonne circulation des skieurs jeunes publics ou débutants. (Élargissement de la piste vers l'aval à l'endroit le plus étroit par plateforme en encorbellement par ex.)

Décembre 2017, le merlon de protection au-dessus de la piste et de l'usine à neige. La neige de culture en cours de fabrication sur la plateforme de la piste.



OFFICE DE TOURISME PRISE DE FONCTION DE NOTRE NOUVELLE DIRECTRICE



En ce début juillet, nous avons le plaisir d'accueillir à Pralognan Madame Valérie SERPOLLET, notre nouvelle directrice de l'Office de Tourisme.

Valérie a été retenue parmi de très nombreuses candidatures à l'issue d'un processus de sélection rigoureux conduit avec la collaboration de la société Inlé, cabinet de recrutement professionnel spécialisé dans les métiers du tourisme et de la montagne.

Après un diplôme de l'Institut d'Études Politiques de Lyon en 1995, sa formation universitaire se complète par une Maîtrise de Sciences Économiques puis un D.E.S.S en Économie du Tourisme. Ensuite, par choix personnel, Valérie oriente délibérément sa carrière vers les métiers d'Office de Tourisme. Elle occupera ainsi successivement les fonctions de responsable de la commercialisation puis de la communication à La Rosière, et ensuite de responsable de la communication à l'Alpe d'Huez. En 2012, elle prendra la direction de l'Office de Tourisme de Morillon en Haute-Savoie, fonction qu'elle occupera jusqu'à son arrivée à Pralognan.

Valérie a démontré au cours des entretiens d'embauche une expérience professionnelle diversifiée et très complète ainsi que d'excellentes compétences en matière de management et de conduite d'équipe, d'organisation, de gestion, de communication, d'événementiels et d'animations. Et, critère de sélection défini comme essentiel dans notre processus de recrutement, elle a aussi su se démarquer par ses grandes qualités humaines avec un contact chaleureux et naturel et un sens très développé de la communication et de la relation dans l'univers professionnel et collaboratif. Ceci laisse présager une ambiance de travail constructive et conviviale.

Notre Office de Tourisme a connu au cours des deux derniers exercices une importante et intensive phase de refondation avec sa transformation en association, la modernisation de l'image de la station et de l'ensemble de ses outils de communication et de promotion ainsi que la création de plusieurs grands événements de portées nationales et internationales.

Le temps est donc naturellement venu de capitaliser sur ces acquis pour entamer une période de structuration et de développement visant à poursuivre la croissance de la fréquentation de la station été comme hiver, la recherche de nouveaux gisements de clients ainsi que la progression de sa notoriété et de sa réputation.

L'atteinte de ces objectifs passera par la mise en œuvre de stratégies de gestion, de communication et d'événements-animations réalistes et innovantes à la fois, mais également par une attention particulière aux ressources humaines de l'Office. Recrutements, accompagnements professionnels et formations doivent permettre de porter notre équipe au meilleur niveau d'efficacité, de compétence et de motivation.

Ce sont là les principaux points cardinaux de la feuille de route transmise à Valérie et qu'elle a validée avec l'enthousiasme d'un nouveau défi passionnant dans sa carrière.

Enfin, Silvère Bonnet qui assure l'intérim de la direction de l'OT depuis le mois de mars restera aux côtés de Valérie jusqu'à fin août pour assurer la transition par la transmission des dossiers et projets en cours.

Nous souhaitons à Valérie la bienvenue et une très bonne installation à Pralognan ainsi que dans ses nouvelles fonctions.

Dominique ORBEC
Président de l'Office de Tourisme de Pralognan-la-Vanoise

RETOUR SUR LES RETOMBÉES DE LA COUPE DU MONDE FIS DE TÉLÉMARK



Une 1^{re} édition rayonnante !

A most brilliant premiere !

UN RAYONNEMENT IMPORTANT pour Pralognan-la-Vanoise et pour le télémark

A beneficial media impact



ONLINE

17 articles publiés sur le web
42.000 vues des vidéos online
150.000 reaches
3.200 réactions et commentaires
500 partages



WEB TV

+ de 20h de diffusion
10 000 vues
 du direct et du replay



RADIO

**Plusieurs interviews
et annonces**
 diffusées sur les radios régionales

Un partenariat avec RMC



FORTE DIFFUSION DU MAGAZINE TV

+ de 100 heures

sur TV locales et
 TV spécialisées dans le sport
**soit une valeur d'achat
d'espace équivalente à
300.000€ !**

+ de 32 heures

sur TV internationale
**soit une valeur d'achat d'espace
équivalente à 100.000€ !**

JOURNAUX TV

5 reportages
dans les JT régionaux
 pendant l'événement



UN ÉVÉNEMENT SPORTIF ET FESTIF INTERNATIONAL

*An international
sports meet and event*

**10 nations
3 continents
70 athlètes**



L'athlète française
Argeline Tan Bouquet
Médaille d'or !



UNE FÊTE SPORTIVE POUR TOUS

Celebrating sport

Du grand spectacle :
un match de hockey D1
et des concerts

Cérémonie d'ouverture
et remise des prix
à la patinoire olympique

(RE)DÉCOUVRIR LE TÉLÉMARK

(Re)discovering telemark



Initiations télémark pour les adultes,
les scolaires et séminaires d'entreprises

Essais de matériel
auprès de 3 équipementiers

UN ÉVÉNEMENT À L'IMAGE DE PRALOGNAN :
AUTHENTIQUE, CONVIVIAL ET SPORTIF !

UNE BELLE MOBILISATION !

Impressive resources!



**100 bénévoles
60 techniciens**

DES MOYENS FINANCIERS AMBITIEUX

Ambitious funding

DEPENSES

164.000€ / Le coût global de l'événement
65.000€ / Promotion nationale et régionale
60.000€ / Organisation
39.000€ / Autres

FINANCEMENT

133.000€ / Recette globale
106.000€ / Soutien des partenaires
Dont 50.000€ de valorisation aide technique / services / produits
31.000€ / Autres



ENSEMBLE, EN 2019 POURSUIVONS L'HISTOIRE

In 2019, write the story with us !

Le succès de cette 1^{re} édition nous ouvre de beaux horizons. Associez-vous aux valeurs du télémark et ensemble, faisons de cette Coupe du Monde un rendez-vous incontournable à Pralognan-la-Vanoise !

MERCI À TOUS NOS PARTENAIRES !

Thank you to all our partners



SOCIÉTÉ RHODANIENNE DE CARRELAGES
MR. GEORGES SIMMONNET
MR. CHRIS BULL
ENTREPRISE CHRISTIN
MENUISERIE FAURE

ENTREPRISE REMUET
VINS DE SAVOIE
SYNDICAT DE DÉFENSE DU BEAUFORT
THE M EQUIPEMENT
TELEMARK TRACKS

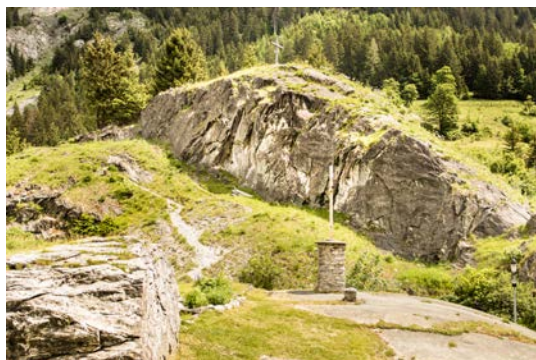
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SKI
CRISTALP
ÉCOLE PRIMAIRE DE PRALOGNAN
COLLÈGE DU BONRIEU

CONTACT PARTENAIRES :
Partners contact :

Samantha Rolland
responsable partenaires
Tél. +33 (0)6 37 25 67 17
partenariat@pralognan.com

Office de Tourisme de Pralognan-la-Vanoise
Tél. +33 (0)4 79 08 79 08
direction.ot@pralognan.com
www.pralognan.com

ENTRE PAYSAGE ET PATRIMOINE



© Thierry DARNIS

L'itinéraire patrimonial dont l'élaboration a commencé l'automne dernier est bien avancé et pourra être proposé au public sensible au patrimoine culturel et humain du village dès le début de l'été. Il a pour but de compléter les belles réalisations déjà faites en ce sens, dont le parcours proposé par « la promenade des Prioux ». Dans un premier temps il sera destiné à des groupes encadrés soit par des accompagnateurs de moyenne montagne du Bureau des guides, soit par des animateurs de l'Office du Tourisme.

Son parcours part du centre du village et aboutit au hameau des Granges : il a été conçu pour inviter ceux qui le fréquenteront à associer l'observation du paysage et de différents vestiges à deux aspects de l'histoire du village ; le passé agricole qui devient ancien, et le passé plus récent qu'a été la réalisation des travaux hydroélectriques de l'après-guerre résumés par l'expression « L'Entreprise ». Avec en prime à mi-parcours un arrêt botanique dans la forêt des Granges conçu par Daniel Gérardin.

Le support de cet itinéraire est pour l'instant le guide que j'ai rédigé à partir de nombreux entretiens avec des anciens du village, en compagnie de Sandra Béguin. Entretiens qui ont été réalisés et enregistrés soit en mairie soit au domicile de tous ceux qui nous ont reçus, et que j'ai à cœur de remercier chaleureusement.

J'ai parlé des visiteurs, à qui l'itinéraire est destiné, mais à en croire des réactions favorables, il pourra avoir un sens pour tous les habitants du village qui installés depuis une époque plus récente, n'en connaissent pas tous les aspects, et aussi pour ceux qui bien

qu'issus de très anciennes familles, ont été peu à peu coupés de ce patrimoine du fait de leur jeune âge. Ainsi telle personne a eu plaisir à redécouvrir le passé de carrière de la Louza comme telle autre la résonance magique de l'expression « L'Entreprise » pour ceux qui ont vécu cette époque. Bref cet itinéraire pourra jouer son rôle modeste à Pralognan dans ce fameux dialogue intergénérationnel dont l'avenir dira si c'est une mode passagère ou un axe important pour la société future.

Chose importante, je voudrais souligner le caractère vivant, ouvert, mobile de cet itinéraire. Certes son tracé a une logique qui devrait peu varier, mais les apports des informations venues de consultations d'archives (dont les passionnants comptes rendus municipaux d'époques révolues), ou plus encore de l'inépuisable mémoire des anciens, enrichiront au fur et à mesure le guide déjà élaboré. Des annexes déjà commencées pourront approfondir des aspects seulement esquissés : focales sur la civilisation du foin qu'a été Pralognan autrefois, la gestion de l'eau, les migrations d'hier à aujourd'hui, l'évolution des métiers de la montagne, des thèmes sur lesquels beaucoup pourront témoigner.

Enfin, restera une étape importante, la matérialisation de l'itinéraire au-delà du guide édité et de l'accompagnement sur son parcours. Des réflexions en commun et certains investissements devront aboutir à la façon la plus opportune de mettre en valeur l'itinéraire et de le signaler, ce qui est l'objectif de l'année prochaine, après l'expérimentation au cours de l'été à venir.

Les « nouvelles technologies » (applications sur mobiles permettant de suivre l'itinéraire et d'accéder à divers contenus dont les témoignages) seront-elles utilisées ? Comment proposer des présentations diversifiées selon les publics ? En tout cas ce sera un challenge que de trouver une façon originale de partager cette connaissance du passé, facteur parmi tant d'autres du rayonnement de Pralognan.

Jean-Baptiste VOISIN

« TERRE, TERROIR, TARENTEISE »...À DOMICILE !

L'annonce en a été faite à Aime, à l'automne dernier. C'est Pralognan-la-Vanoise qui accueillera la onzième édition de « **TERRE, TERROIR, TARENTEISE** », le **SAMEDI 22 SEPTEMBRE** prochain. Des vallées environnantes afflueront nombreux les visiteurs, désireux de vivre, dans la joie, une vraie fête patrimoniale.

Une première réunion s'est tenue en mairie. Elle rassemblait autour de M. Yvon Rocca, directeur du journal « **LA TARENTEISE HEBDO** » et organisateur de ce rassemblement annuel, Mme le Maire, les responsables des services techniques, la police municipale et des représentants du comité des fêtes. Après avoir pris conscience de l'ampleur de cet événement, ils ont réfléchi ensemble à la logistique nécessaire. Pour avoir en tête la configuration des lieux, un groupe a parcouru à pied la station en vue de valider l'itinéraire du défilé, de visualiser les emplacements des stands et de s'entendre sur l'emplacement des parkings. Une suggestion a été faite à l'organisateur quant à l'affectation du bénéfice financier : qu'il soit reversé à des associations qui œuvrent en faveur des handicapés ou des malades.

A ce jour, on ne connaît pas encore la liste définitive de tous les participants. On sait cependant qu'un **GRAND DÉFILÉ** – différent de ceux qu'organise pendant l'été le comité

des fêtes - regroupera pour une évocation historique, en plus des invités habituels, des groupes venus de l'ensemble du canton de Bozel, chaque commune apportant une touche différente au tableau d'ensemble. De multiples contacts ont été pris par M. Tatoud dans cette perspective.

TERRE, TERROIR, TARENTEISE sera une réussite si les Pralognanais se rassemblent, si tous les acteurs locaux, les commerçants, les hébergeurs, répondent présent, si les guides ont à cœur de mettre en valeur l'alpinisme, si les anciens, fiers de leur rude passé d'agriculteurs et de bergers, revêtent leur costume traditionnel, si les enfants, en participant à la fête, entrent dans l'histoire de leurs ancêtres.

TERRE, TERROIR, TARENTEISE, c'est un nouveau défi à relever, un rendez-vous à ne pas manquer, susceptible d'attirer l'attention des médias. Si, depuis deux ans, les organisateurs de « La Grande Odyssée » décernent la palme à Pralognan-la-Vanoise pour l'accueil chaleureux réservé aux mushers, nul doute qu'il en sera de même pour cette grande manifestation populaire.

Nous comptons sur vous !

Le Comité des fêtes

L'HIVER 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

Au terme de cette saison d'hiver, notre station enregistre une hausse des nuitées de + 2,2 %, soit + 9100 nuitées vs la saison dernière. Les résidences de Tourisme et les villages de vacances sont en hausse de nuitées soit respectivement + 9,5 % et + 1,9 %. A l'inverse, les agences immobilières et les hôtels accusent un vrai retard de nuitées par rapport

à la saison dernière soit – 5,4 % pour les agences immobilières et -4,2 % pour les hôtels. (pour cause les moins bonnes inter-vacances de mars). Dans la même tendance que la fréquentation, la station enregistre une amélioration des journées skieurs vendues soit +6,3 %, ce qui fait également augmenter le taux de conversion de + 1,9 %.

LA MAIRIE SE DOTE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Une refonte complète du site internet de la Commune a été entreprise, vous pourrez le découvrir courant juillet. Une nouvelle mise en page plus dynamique et conviviale, une navigation plus facile et un contenu plus complet et précis. De nouvelles fonctionnalités sont également proposées telle que la mise en place d'actualités qui vous permettront de savoir ce qui se passe dans votre village.

LA CHORALE « LES SITELLES »



Depuis l'automne dernier, une petite troupe se rassemble chaque semaine au chalet « L'Echelle » pour chanter, et même les coups de Bzeille de ce rude hiver n'ont annulé aucune répétition. Des moments vraiment très sympathiques et éclectiques qui nous font évoluer entre Bach et Gainsbourg en passant par Johnny Clegg et le superbe « Signore del cime » qui rattachent la musique aux

montagnes. La recherche de la justesse, de l'élan, et du bon rythme se conjugue avec des échanges des plus détendus et souvent comiques qui font aussi le charme de ces réunions. Chose insolite à signaler, la direction dans la mesure où elle est nécessaire est assumée par une unique main masculine, gouvernant les voix splendides des dames de Pralognan. Qu'est-il arrivé aux quelques visiteurs qui ont partagé pour un temps ces soirées ? Ont-ils pris peur en se croyant transportés dans les Mille et une nuits, ou la perfection de ces voix leur a-t-elle paru inaccessible ? C'est dommage, car le chœur et l'atmosphère ne pourraient que s'enrichir par la présence de voix d'hommes. En tout cas sachez, Mesdames ou Messieurs, que si vous souhaitez vous joindre à nos chants pour un soir ou une saison, vous serez des mieux accueillis ! Les répétitions ont lieu 79 rue des Savines, le jeudi à 18 h 30.

Jean-Baptiste VOISIN

BILAN DU TÉLÉTHON

Les manifestations organisées dans le cadre du téléthon sur notre commune, ont rapporté 620 €, auxquels viennent s'ajouter 1490 € de dons personnels, réalisés par l'intermédiaire du 36/37 ou d'internet. L'AFM nous remercie et nous encourage à renouveler notre

participation. Cette engagement solidaire de la population va leur permettre de poursuivre leur combat contre les maladies neuromusculaires et plus généralement contre les maladies rares.

FLEURISSEMENT

La Municipalité tient à remercier chaleureusement les habitants qui ont contribué à l'embellissement de notre village en fleurissant leurs habitations.

Les personnes nominées sont au niveau communal :

Mme. GRUMBERGER Anna, Mme. FAVRE Josiane (Les Bieux), Mme. BLOSSER Florence, Mme. LANGER Lucette, Mme. FAVRE Marie-Paule, M. VION Camille, Mme. VION Annick, Mme. BLANC Régine, Mme. MAITRE Véronique, M. DARNIS Thierry, Mme. FECHOZ Lea, Mme. FAVRE Andrée, Traiteur l'Escabel et le Restaurant la Ripaille.

Les personnes nominées au niveau départemental :

Prix à Mme ROLLAND Odette, à l'Hôtel de la Vanoise, à la Pizzeria PIZZA MIA, à la Maison forestière ainsi qu'un prix spécial à Nathalie LACHENAL.

PAROLES AUX ASSOCIATIONS

- **LE PATINAGE ARTISTIQUE CLUB**

Une saison 2017-2018 bien remplie pour les 42 licenciés du Pralognan Artistique Club !



Peu après la reprise des cours début septembre, une sortie cohésion de groupe a été organisée au parc Walibi. Après cette journée bon enfant, retour au sérieux et au travail des patineurs, sur les conseils avisés de leur entraîneur Eline Mugnier.

Les élèves des groupes compétition et détection se sont déplacés aux coupes régionales de Courchevel et Valence au mois de novembre, de Chambéry en décembre, puis à Annecy les 7 et 8 avril.

Nous félicitons ces patineurs qui tous ont dignement représenté le Pralognan Artistique Club en montant sur le podium dans toutes les catégories représentées. (Les résultats sont consultables sur notre site : www.pralopatinage.wordpress.com).

- **LE PRALOTRAIL**

Premier supporter des jeunes champions

Christophe Rasonglès et Antoine Roze créent PraloTrail en 2012. L'objectif de l'association est alors de fédérer les traileurs de Pralognan pour lancer des sessions d'entraînement en commun. Très vite par la suite est né ce désir d'amener un public plus large à goûter aux sports de montagne et surtout une volonté croissante d'y attirer les plus jeunes.

L'ensemble du club, des petits débutants aux plus aguerris, a été impliqué dans les trois représentations du spectacle « Magic'PAC », mais aussi dans les cérémonies officielles de la Coupe du monde de télémark à Pralognan mi-janvier, et pour certains à l'occasion de la Tournée des stars olympiques le 8 avril en partenariat avec le club de Courchevel.

Cette tournée fut l'occasion d'un moment récréatif, avant le dernier événement régional : le championnat départemental (28 avril) dont l'organisation nous a été confiée pour la deuxième année consécutive.

Mention spéciale à nos champions de Savoie 2018 : Ava Desmond, Noémie DiNapoli, Eva Hanrard, à Ilona Acs vice-championne, ainsi qu'à Jade Langer et Katie Jardine pour leurs 3èmes places.

A la demande de la ligue AURA, le club a eu la charge d'organiser le Tournoi de ligue (rassemblement des patineurs d'Auvergne-Rhône Alpes qui ont obtenu les meilleurs résultats en catégories nationales au cours de la saison 2017-2018) les 26 et 27 mai.

Nous vous donnons rendez-vous début septembre pour le début de saison 2018-2019 et vous souhaitons de bonnes vacances.

Chaque année, PraloTrail participe à l'organisation des événements sportifs de Pralognan-la-Vanoise : le Trail de l'Inuit, la TransVanoise, le TGV, la Trace du Bouquetin, la Course des Enfants et le TGC, apportant de manière bénévole son aide sur les parcours ou la logistique.

Le Trail est une activité qui a le vent en poupe et notre station a su attirer une clientèle spécifique autour des différentes compétitions qu'elle organise. Répondant à une demande croissante, PraloTrail a balisé 8 parcours fixes de trail autour du village, allant de 5 à 26 km de distance et grimant jusqu'au Bochor, au Petit Mont Blanc ou aux Crêtes du Mont Charvet.

Sous sa bannière d'association multisports, PraloTrail gère les activités Volley Ball et Badminton dans la nouvelle salle multisports de la patinoire où l'association a investi dans du matériel spécifique. Un créneau de deux heures est alloué à chaque discipline de manière hebdomadaire.

Mais c'est surtout auprès des enfants que l'association PraloTrail compte être un formateur et un « générateur de motivation ». En effet, depuis 2012, l'association intervient auprès de l'école primaire de Pralognan et auprès des classes de neige pour des formations sur la neige et les avalanches.

La Course des Enfants (course à pied), organisée en parallèle avec la Trace du Bouquetin, reçoit chaque année un vif succès et attire beaucoup de petits coureurs. C'est prometteur !

L'association compte aussi « libérer les talons » de nos petites têtes blondes en les mettant au Télémart. Un parc de matériel dédié aux plus jeunes a été acheté pour mettre en selle les petits motivés. L'association a également financé les déplacements des jeunes champions Pralognanais sur les Championnats de France de la discipline cet hiver. Ceux-ci ont ramené dix trophées dont deux de vice champion de France.

De la même façon, l'association a participé à l'inscription du PraloTraileur Patrick Cortiana à la grandiose course du Tor des Géants en Italie (330km et 24.000m D+) en 2017 et plus récemment à la participation de Christophe Rasonglès à l'Alps Man, triathlon Iron Man d'Annecy.

Mais tous ces investissements, PraloTrail n'aurait pas pu les assumer ces six années sans le soutien financier de plusieurs commerçants de Pralognan et sans l'aide de la Commune. L'association les remercie vivement et espère pouvoir trouver du soutien auprès d'eux de manière durable.

Le but de l'association PraloTrail était et reste de fédérer autour du sport. Et bien, quelque soit votre niveau, quelque soit votre sport, venez toquer à notre porte et apportez-nous vos idées !

Sportivement.

Sigrid Tomio

DOSSIER SPÉCIAL FISCALITÉ

LA FISCALITÉ DES REVENUS LOCATIFS. AFFINISKI ET SON PARTENAIRE MG VOUS INFORMENT

- **Les différents régimes existants : Foncier versus meublé**

Il existe 2 régimes fiscaux pour déclarer vos revenus locatifs : le **régime foncier** (location à l'année le plus souvent) ou le **régime meublé** (location à l'année, à la saison, au mois ou à la semaine).

Dans les 2 cas, vous pouvez louer votre bien en direct de particulier à particulier ou par le biais d'un professionnel.

Le régime foncier concerne les logements loués **sans aucun meuble** : on parle de **biens loués « nus »** ou **« non meublés »**. Le contrat de location est un contrat de location en murs nus.

Le régime meublé concerne les logements loués **avec des meubles**. Le contrat doit explicitement porter la mention de « **location meublée** », et peut prendre plusieurs formes : mandat de gestion, bail commercial, contrat de location meublée, ...

A savoir : Avoir un logement avec seule une cuisine ou salle de bain meublée relève du régime foncier et non du régime meublé. Pour bénéficier du régime meublé, le logement **entier** doit être meublé, votre locataire doit pouvoir y séjourner sans nécessité de le meubler davantage. Le **décret 2015-981 du 31/07/2015** fixe la liste des meubles nécessaires pour obtenir la qualification de « logement meublé ».

- **Comment déclarer vos revenus locatifs ? : Micro versus réel simplifié**

Pour chaque régime, foncier et meublé, il existe encore 2 possibilités de déclaration : **le micro ou le réel simplifié**. Vous avez donc, pour le régime foncier, le choix entre le **micro foncier ou le foncier réel**, et pour le régime

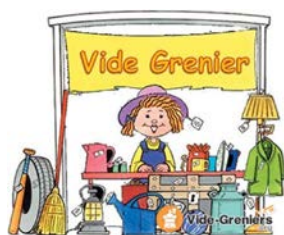
meublé, le choix entre le **micro BIC ou le BIC réel simplifié**.

Le principe des régimes micro (foncier ou meublé) : **déclaration du montant total brut de vos revenus locatifs**, (autrement appelé votre chiffre d'affaires) **sur votre déclaration personnelle de revenus + abattement** de 30 % (micro foncier), 50 % ou 71 % (micro BIC) selon votre situation. Vous serez donc taxé à hauteur de, respectivement, 70 %, 50 % ou 29 % de vos revenus locatifs.

Le principe du régime réel (foncier ou meublé) : **déclaration annuelle spécifique aux revenus locatifs + déduction de vos frais réels et amortissements** : assurance, intérêts des emprunts, taxes et charges liées au logement, nouvel équipement électroménager, travaux de rénovation.... Vous serez donc taxé sur la différence entre vos revenus locatifs et les frais liés à l'appartement.

Dans notre prochain bulletin nous traiterons du sujet : Quel régime choisir ?

À VOS AGENDAS



A vos placards !

Rendez-vous Dimanche 19 Août pour un vide-grenier, place de la Mairie au profit de l'APE. Ouvert à tous, sous réserve de places disponibles. Renseignements et réservations au 06 50 09 39 82.

RÉSERVEZ VOTRE 10 AOÛT

La Commune et l'Office de Tourisme vous invitent le 10 août 2018 à un après-midi d'informations « Comment mettre en valeur votre bien » en présence des équipes Affiniski. Nous vous proposerons des moments d'échange thématiques sur toutes les facettes de votre vie de propriétaire à la montagne : fiscalité, rénovation, location, financement, transaction, classement, ...

Plus d'infos bientôt sur : www.affiniski.com rubrique Evénements ou auprès de votre référent